



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E22078

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2027

ÉDITÉ LE 06/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2006

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 11/07/2024

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC GRENOBLE 488798596

Siret : 488 798 596 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 10237

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 211926900009

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 211926900009

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : BRUNO BALME

1 BIS RUE DE L'INDUSTRIE
38160 SAINT-MARCELLIN

Téléphone : 04 76 64 40 34

Portable : 06 24 81 82 93

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@rognin.fr

Responsabilité légale :

ROGNIN YANNIS GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/12/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1